

Installations classées pour la protection de l'environnement
(Code de l'environnement Livre I - Titre 2 et Livre V)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter, en régularisation, l'installation de fabrication d'emballages métalliques et de capsules à Massilly

PETITIONNAIRE : MASSILLY France, dont le siège social est 389 rue Pierre Bindschedler à MASSILLY

OBJET DE LA DEMANDE :

exploitation d'une installation de fabrication d'emballages métalliques et de capsules sur le territoire de la commune de Massilly

Rubriques n° 3670, 2940-2a et 2560-B1 de la nomenclature des installations classées.

L'ensemble des caractéristiques de l'établissement figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé à la mairie de Massilly. Ce dossier, auquel est joint l'avis de l'autorité environnementale, comprend une étude d'impact et une étude de dangers.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Bernard BRIAN, Directeur Opérationnel, Tél. 03.85.50.31.31.

DUREE DE L'ENQUETE :

du 31 août 2016 au 30 septembre 2016 inclus, soit pendant 31 jours.

LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS :

Dans les communes de Massilly, Bray, Cortambert, Lournand, Flagy, Ameugny, Taizé et Cortevaix (Le rayon d'affichage est de 3 kms).

L'avis d'enquête, l'avis de l'autorité environnementale, ainsi que le résumé non technique sont publiés sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>.

DEPOT DU DOSSIER

Mairie de Massilly, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, soit : le lundi de 16 h à 18 h, le mardi de 10 h à 12 h, et le vendredi de 14 h à 16 h.

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à cet effet ou les adresser par courrier à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de Massilly ou par voie électronique (pref-reglementation@saone-et-loire.gouv.fr) avant la fin de l'enquête.

COMMISSAIRE ENQUETEUR chargé du déroulement de l'enquête :

M. Guy-André LAMBERT, géomètre expert en retraite,

M. Georges CARNOT, secrétaire général de mairie en retraite, est suppléant.

Durant l'enquête publique, M. LAMBERT se tiendra à disposition du public en mairie de Massilly pour recevoir ses éventuelles observations orales ou écrites, les :

- le mercredi 31 août 2016, de 14 heures à 17 heures
- le mardi 6 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures
- le samedi 24 septembre 2016, de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 30 septembre 2016, de 14 heures à 17 heures

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la mairie de Massilly et en préfecture, service des installations classées, aux heures normales d'ouverture des bureaux, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la préfecture.

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.